**36ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Mongolie**

(Genève, le 4 novembre 2020)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de la Mongolie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les évolutions positives enregistrées en Mongolie durant la période sous examen, notamment le travail en cours sur l’élaboration d’un plan d’action national sur les entreprises et les droits de l’homme. Nous encourageons également la Mongolie à ne pas réintroduire la peine de mort.

Nous souhaitons formuler quatre recommandations à la Mongolie :

1. Intensifier son action contre les stéréotypes et les préjugés visant les personnes LGBTI+ et veiller à ce que des enquêtes soient menées sur les actes de discrimination et de violence contre les personnes LGBTI+.
2. Envisager de reconnaître juridiquement les couples de même sexe et faire en sorte qu’ils soient protégés par la loi.
3. Redoubler d’efforts pour lutter contre la corruption, y compris au sein de l’appareil judiciaire et de la fonction publique et enquêter sur toutes les allégations de corruption.
4. Redoubler d’efforts pour créer un environnement favorable permettant aux femmes de devenir plus indépendantes financièrement, notamment en sensibilisant les employeurs des secteurs public et privé quant à l’interdiction de la discrimination des femmes, en matière d’emploi.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à la Mongolie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1 min 35 ; N.31 ; 04.11.20 matin]*